

*Le Chef du Département politique, G. Motta,
au Ministre de Suisse à Rome, G. Wagnière*

Copie
L GD

Berne, 25 octobre 1935

Nous avons eu l'honneur de recevoir vos lettres des 18 et 22 octobre¹ nous rendant compte des récentes conversations que vous avez eues avec le Baron Aloisi et nous vous en remercions vivement.

Nous comprenons la mauvaise humeur que provoquent en Italie les articles d'Aprato dans le «Journal des Nations»: Il y a quelque chose de choquant à ce qu'un *fuoruscito* italien puisse utiliser un journal suisse (en apparence tout au moins, car, en réalité, le «Journal des Nations» est notoirement sous l'influence de la Petite-Entente) pour noircir la politique italienne et poursuivre de sa haine le Gouvernement de sa patrie. Toutefois, après les explications que le soussigné a eues avec lui à ce sujet², M. Aloisi devait comprendre que le moment actuel est aussi défavorable que possible à une action de notre part contre un état de choses qui dure depuis des années, aussi longtemps du moins qu'Aprato saura éviter, comme il l'a fait jusqu'ici, toute injure et tout écart de langage. Ce n'est pas, en effet, à l'instant où toute la presse internationale est déchaînée contre l'Italie que nous pouvons faire un procès de tendance à Aprato, dont les articles sont irréprochables à la forme. En prenant des mesures contre Aprato, nous déchaînerions contre nous un tollé général et il ne serait même pas dans l'intérêt de l'Italie de nous y exposer.

Quant aux récriminations de M. Aloisi contre le «Journal de Genève»³, elles sont d'une flagrante injustice, que nous ne pouvons que mettre sur le compte de la fatigue et de l'aigreur qu'a causées au délégué de l'Italie à Genève une tâche particulièrement dure et ingrate. Il en est de même des objections dont vous a fait part M. Aloisi au sujet de l'attitude de la Suisse et nous ne croyons pas qu'il convienne d'attacher à ces manifestations d'énervement bien compréhensible une importance exagérée.

[...] ⁴

1. *Non reproduit.*

2. *Cf. à ce propos cette annotation manuscrite de Motta, du 8 octobre: M. Aloisi m'avait déjà entretenu plus d'une fois de Aprato! Je lui ai toujours répondu que nous aurions «ameuté» contre nous tous les journalistes accrédités à Genève. Je persiste à penser que le moment n'est pas indiqué pour prendre une mesure contre Aprato: nous aurions l'air de prendre fait et cause pour l'Italie ... Il faut signaler la chose au Dép. de Justice et Police afin qu'il soit informé, mais nous ne pouvons pas l'encourager à sévir maintenant. (Annotation dans la marge d'une lettre du Département politique au Département de Justice et Police du 7 octobre, lettre non envoyée à son destinataire.)*

3. *Cf. sur ce point la lettre de G. Wagnière à Motta, du 18 octobre précédent (à relever qu'avant d'être nommé, en 1918, ministre de Suisse à Rome, Wagnière avait été directeur du quotidien genevois):*

26 OCTOBRE 1935

519

M. Aloisi m'a parlé ... du «Journal de Genève». Il m'a annoncé que la mesure d'interdiction avait été rapportée, sans doute à la suite de ma démarche [*Motta a ajouté dans la marge: Et de la mienne!*]. Il m'a avoué qu'il n'était pour rien dans cette mesure de clémence. Il s'est exprimé sur le compte de ce journal avec une injustice qui m'a surpris de la part d'un homme si éclairé [*annotation de Motta dans la marge: ?*], en dénonçant son «hostilité systématique à l'Italie» qui se manifeste non seulement dans les articles de la rédaction, mais encore plus dans les nouvelles tendancieuses publiées sans réserve et qui étaient de nature à faire du tort à l'Italie dans l'opinion genevoise et à nos relations avec ce pays.

J'ai eu beaucoup de peine à lui expliquer que ces dépêches sont envoyées au «Journal» par des agences étrangères et qu'il lui est difficile, surtout la nuit en l'absence des rédacteurs responsables, d'en scruter le bien-fondé. Je me suis efforcé de lui expliquer, et je ne suis pas certain d'y être parvenu, que le «Journal de Genève» était une maison de toute honnêteté, qu'elle n'est animée d'aucun esprit hostile à l'Italie, qu'elle fut italophile de tous temps et que, si elle publie des nouvelles fausses d'origine anglaise ou américaine, on ne peut pas lui en faire un grief aussi grave.

M. Aloisi, sans doute aigri par les troublantes préoccupations du moment, me paraissait avoir perdu tout sens d'équité. Il a même trouvé que les délégués suisses à la S.d.N., s'ils avaient parlé de la situation de la Suisse en ce qui concerne les sanctions, s'étaient abstenus de se prononcer sur le fond du débat. Je lui ai marqué ma très grande surprise et n'ai pas manqué de répondre, comme je pouvais, à tous ces injustes reproches.

Sur l'interdiction prononcée en Italie contre l'entrée du Journal de Genève, et sur les démarches entreprises par Motta pour la faire lever, cf. la lettre du rédacteur en chef du quotidien genevois, R. Payot, au chef du Département politique, du 11 octobre (E 2001 (C) 4/101).

4. *Dans la suite de la lettre il est question des sanctions, et de l'intention du Conseil fédéral d'interdire simultanément la vente et le transit d'armes à destination de l'Italie et de l'Ethiopie. Cf. annexe I au n° 172.*